

UNE DÉMARCHE EN PARTENARIAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN INSTRUMENT D'ÉVALUATION

Suzanne Carrier

Daniel Fortin

Laboratoire de recherche en écologie humaine et sociale

Université du Québec à Montréal

Montréal, Québec

Résumé: Un organisme communautaire autogéré, mandaté pour orienter de jeunes contrevenants dans la réalisation de mesures réparatrices et éducatives, sollicite la collaboration d'un psychologue communautaire pour le développement d'un instrument d'évaluation de son programme de travaux communautaires. Cet article décrit le processus de construction de l'instrument, réalisé en partenariat. Malgré le caractère technique du projet, le psychologue communautaire s'appuie sur des méthodes qui visent à maximiser la participation du personnel à toutes les étapes. Cette démarche se veut cohérente avec les valeurs démocratiques de la psychologie communautaire et avec la culture organisationnelle de l'organisme.

Abstract: A self-managed community group, mandated to assist young offenders in completing compensatory and educational measures, requested the help of a community psychologist in developing an instrument to evaluate its community work program. This article describes the collaborative process by which the instrument was developed. Despite the technical nature of the project, the community psychologist sought to maximize staff participation in each step of the process. This approach is consistent with the democratic values of community psychology as well as the organizational culture of the particular community group.

Les organismes communautaires sollicitent souvent la collaboration d'un psychologue communautaire pour l'évaluation de leurs programmes. Cela s'explique notamment parce qu'ils détiennent généralement peu d'expertise concernant les méthodes de recherche (Lavoie, Marquis, & Laurin, 1996). Même si elles sont souvent de nature techniques, les demandes adressées s'inscrivent dans un contexte organisationnel qui affecte la façon de faire du

professionnel de l'évaluation. Ainsi, outre le fait que sa discipline s'appuie sur des valeurs démocratiques, le psychologue communautaire est appelé à intervenir à l'intérieur d'organisations gérées sur un mode participatif et démocratique. Ainsi, au moment d'entreprendre une démarche d'évaluation conjointement avec un organisme communautaire, un défi se pose au psychologue communautaire: sélectionner des moyens techniques qui, tout en préservant le caractère systématique et rigoureux du processus, sont cohérents à la fois avec la culture participative de ces organismes et avec les valeurs préconisées par sa discipline.

Le présent article relate un projet d'évaluation où cet enjeu se pose. Il se veut l'illustration d'une collaboration entre un psychologue communautaire et un organisme de justice alternative qui se définit comme un collectif de travail autogéré. Plus précisément, le projet consiste en la construction d'un instrument permettant à l'organisme de réaliser une évaluation des résultats, auprès de jeunes contrevenants, du programme de travaux communautaires leur étant destiné. Bien que ce projet fasse appel à une gamme de connaissances techniques spécialisées, il s'agit d'un travail conjoint, où les partenaires, à l'intérieur d'un rapport égalitaire, envisagent leur contribution respective comme indispensable et enrichissante. Dans les lignes qui suivent, les circonstances de cette collaboration sont d'abord présentées. Les diverses étapes du processus sont ensuite relatées, accompagnées d'une description des techniques sélectionnées par le psychologue communautaire pour favoriser la participation du personnel de l'organisme. Enfin, les avantages inhérents à une démarche en partenariat pour la construction d'un instrument d'évaluation sont discutés. Ils concernent la qualité du produit conjoint obtenu et l'enrichissement du milieu de la pratique ainsi que du milieu universitaire.

LES CIRCONSTANCES DE LA DÉMARCHE DE CONSTRUCTION DE L'INSTRUMENT

Pour l'évaluation d'un programme, Mercier (1990) recommande d'obtenir systématiquement des informations sur la philosophie d'intervention, les modes d'organisation, les objectifs, les procédures, et les services offerts. Ainsi, il devient possible de saisir la pertinence de la demande et de situer la façon d'y répondre en considérant le contexte plus large de l'établissement. Dans le cadre du projet rapporté ici, il s'agit d'orienter le processus en l'ajustant aux attentes de l'organisme et à sa disponibilité en termes de participation. La

section suivante décrit le programme à évaluer, l'origine et l'objet de la démarche, ainsi que les éléments qui sont à la base du partenariat entre le psychologue communautaire et l'organisme.

L'objet et l'origine d'une démarche en partenariat

Le programme de travaux communautaires est proposé aux jeunes contrevenants, à titre de mesure réparatrice et éducative, par un organisme de justice alternative. Dans le cadre de cette mesure, les jeunes effectuent, bénévolement, un certain nombre d'heures de travail dans des organismes de leur communauté, où ils sont accueillis et supervisés. Conjointement avec chaque jeune et son superviseur dans l'organisme d'accueil, l'intervenant détermine des objectifs à atteindre, par le participant, au cours de la réalisation de sa mesure. Pour les acteurs impliqués directement dans la mise en place des travaux communautaires, les objectifs visés sont souvent de nature éducative, comme par exemple, que le jeune reconnaisse la responsabilité de son délit et du tort causé, qu'il acquiert une meilleure image de lui-même en se découvrant de nouveaux intérêts ou compétences, qu'il développe une plus grande connaissance des ressources de sa communauté, et ainsi de suite. Ces objectifs éducatifs sont considérés comme des aspects essentiels du programme pour l'organisme de justice alternative et les superviseurs qui y contribuent bénévolement au sein des organismes d'accueil. La dimension éducative du programme va au-delà de son objectif ultime, c'est-à-dire, la réduction du taux de récidive chez les jeunes contrevenants. Cependant, il peut être tentant d'utiliser l'atteinte de ce dernier objectif à titre d'indicateur lorsqu'il s'agit d'apprécier la valeur du programme de travaux communautaires auprès des jeunes participants (Lajoie & Leblanc, 1990).

Afin de rendre compte des objectifs éducatifs visés et de vérifier leur niveau d'atteinte par les participants, l'organisme de justice alternative veut procéder à l'évaluation du programme de travaux communautaires qu'il dispense. À l'instar de la problématique d'une recherche-action, la demande d'évaluation origine ici de la perception des praticiens (Claux & Lemay, 1992). Elle représente pour eux un enjeu à la fois pratique (Green et al., 1995) et politique. Sur le plan de la pratique, l'évaluation du programme conduit à une explicitation et une systématisation des objectifs convenus et visés avec les jeunes ainsi qu'à une vérification de leur niveau d'atteinte par les participants. Ce travail est l'occasion, pour les intervenants, de réaliser une réflexion critique concernant un aspect de leur pratique.

Sur le plan politique, réaliser une évaluation peut, potentiellement, mettre en valeur les objectifs intermédiaires visés et atteints à l'intérieur du programme de travaux communautaires. Selon Clément, Ouellette, Coulombe, Côté, et Bélanger (1995), pour que le partenariat soit réussi, la problématique doit émerger du milieu de la pratique.

Pour réaliser son projet d'évaluation, l'organisme fait appel au Programme de soutien aux organismes communautaires du Service aux collectivités d'une université. Un professeur, psychologue communautaire, et une étudiante en psychologie communautaire s'intéressent au projet et s'y engagent dans la perspective d'aider l'organisme à prendre du recul face à sa pratique pour l'enrichir. Le premier est spécialisé dans l'évaluation de programme en milieu communautaire, et la seconde, intéressée par les services de réinsertion qui sont basés sur la contribution d'aidants non professionnels. Le caractère volontaire de l'engagement des partenaires du milieu universitaire et du milieu communautaire dans le projet favorise une attitude d'ouverture et de collaboration au cours des diverses étapes de sa réalisation. Un réel volontariat de toutes les personnes engagées dans un processus de recherche apparaît comme une exigence éthique pour qu'elles soient des partenaires à part entière à chaque étape (Caron, 1993).

Un examen des écrits spécialisés a tôt fait de révéler l'absence d'instruments disponibles pour apprécier les résultats du programme de travaux communautaires pour les jeunes. C'est pourquoi les partenaires conviennent d'orienter le projet autour du développement d'un instrument d'évaluation de l'atteinte des objectifs du programme de travaux communautaires. L'outil souhaité a pour but de permettre aux intervenants, avec le participant au programme et son superviseur, de fixer des objectifs et d'en vérifier l'atteinte par le jeune. Dans un premier temps, la construction de l'instrument suppose un examen systématique, par le personnel, des objectifs définis avec chacun des jeunes et, dans un deuxième temps, une participation à la validation d'une version expérimentale de l'instrument. Une fois ces étapes réalisées, le personnel disposera d'un outil pour vérifier la pertinence des objectifs éducatifs des travaux communautaires ainsi que leur niveau d'atteinte par les jeunes. Il pourra alors, par une collecte systématique d'informations empiriques sur les résultats du programme pour les jeunes, en apprécier la valeur éducative et même, éventuellement, la promouvoir.

La base du partenariat avec le personnel de l'organisme

La psychologie communautaire préconise une pratique orientée vers la reconnaissance des compétences et la mise à contribution de l'organisme dans un esprit de partenariat. Dans cette perspective, le professionnel opte ici pour des méthodes de travail qui rendent possible la participation des praticiens (Claux & Lemay, 1992) et cela, malgré le caractère technique du projet. Ce choix se veut aussi cohérent avec le style de gestion collectif et démocratique qui prévaut au sein de l'organisme. En effet, les intervenants s'attendent à participer aux diverses étapes du processus puisque, contrairement aux organisations tayloristes du travail (Vaillancourt, 1993), ils sont responsables non seulement de la prestation mais aussi de la planification et de l'évaluation des services.

La volonté de créer une collaboration égalitaire, entre lui et l'organisme, amène le psychologue communautaire à privilégier un ensemble d'attitudes. D'abord, il prend un recul face au rôle d'expert et cela, même s'il contribue à la qualité technique du projet (Green et al., 1995) en apportant des connaissances spécialisées concernant la psychométrie et les méthodes de recherche. Il admet, comme le suggèrent Claux et Lemay (1992), qu'il n'est pas la seule, ni même la principale, source de connaissances dans la réalisation de l'instrument. D'ailleurs, le personnel détient une solide expertise concernant les objectifs et l'application du programme, dispensé depuis plus de 10 ans par l'organisme. Ainsi, les partenaires du milieu universitaire oriente le processus dans le respect des valeurs démocratiques qu'ils partagent avec les intervenants. Cette préoccupation suppose une reconnaissance de l'apport unique de toutes les personnes qui participent au processus de recherche (Caron, 1993). En ce sens, Clément et al. (1995) affirment que le respect des différences, des croyances et des opinions entre les participants est une condition de réussite d'un partenariat. Ces auteurs ajoutent que la qualité de la communication entre les personnes s'avère essentielle pour régler au fur et à mesure les situations litigieuses. Comme le suggèrent Goyette et Lessard-Hébert (1987) pour la recherche-action, la communication, verbale ou écrite, est une forme de participation possible pouvant aller de la transmission d'information à la négociation entre les partenaires. Ainsi, le produit conjoint résultant du processus peut satisfaire tous les partenaires, qu'ils proviennent du milieu universitaire ou du milieu communautaire.

MÉTHODE ET PROCESSUS

Réaliser un travail en collaboration avec le personnel d'un organisme communautaire est basé, entre autres choses, sur un dialogue entre le chercheur et le groupe intéressé permettant que des compromis soient établis entre une méthode de recherche valide et le respect des conditions locales, comme l'affirment Green et al. (1995) pour la recherche participative. Aussi est-il important, pour ces auteurs, de développer un plan de recherche qui maximise la participation et d'établir un consensus sur chaque action à poser et chaque orientation à prendre (Gauthier, 1993). La démarche rapportée dans cet article repose sur un ensemble de techniques en ce sens.

La spécification de l'objet du projet

Lors de la planification d'un projet d'évaluation, les partenaires s'entendent autour d'un contrat clairement rédigé. Ainsi, d'entrée de jeu, il y a un certain travail conjoint à faire pour déterminer l'objet et la nature de la collaboration. À cette fin, un comité aviseur est formé, constitué de trois employés de l'organisme et des deux professionnels de l'évaluation. Il a pour mandat de participer activement aux étapes de la démarche, d'informer le reste de l'équipe d'intervenants de l'avancement des travaux, et de susciter chez ces derniers, au besoin, une participation plus active selon les décisions à prendre ou les tâches à effectuer.

Compte tenu de l'absence d'instrument disponible pour accomplir l'évaluation du programme de travaux communautaires, le comité aviseur s'entend sur l'idée de procéder au développement d'un outil d'évaluation de l'atteinte, par les jeunes, des objectifs fixés avec eux à leur arrivée. Il s'agit de l'Instrument d'évaluation du résultat des travaux communautaires (IÉRTC). Le psychologue communautaire élabore un plan de recherche pour la réalisation conjointe du projet avec l'organisme. Approuvé par le comité aviseur, le devis est présenté à l'ensemble du personnel de manière à vérifier sa disponibilité pour la réalisation des diverses tâches prévues.

L'inventaire des objectifs reliés aux travaux communautaires

Afin de déterminer les indicateurs servant de base à la construction de l'IÉRTC, un inventaire des objectifs convenus avec les jeunes est effectué par le biais d'une consultation du personnel, réalisée par les employés engagés au sein du comité aviseur. À cela s'ajoute l'exa-

men de documents produits par l'organisme concernant les objectifs poursuivis à l'intérieur du programme. Au total, 59 objectifs distincts sont répertoriés. La liste, soumise à chaque intervenant, est considérée exhaustive.

La classification des objectifs par la cartographie de concepts

Le programme de travaux communautaires est cohérent avec les politiques récentes de services qui préconisent des interventions proches des milieux de vie, individualisées et d'orientation communautaire (Mercier, 1990). Selon cet auteur, du point de vue de l'évaluation, ces programmes posent certaines difficultés, notamment à cause de la multiplicité des objectifs susceptibles de varier selon la situation de chaque client. Pour constituer l'IÉRTC, la cartographie de concepts (Dagenais & Bouchard, 1995a, 1995b; Trochim, 1989) est retenue à titre de méthode permettant à l'ensemble du personnel de procéder à la classification des objectifs convenus avec les jeunes en un nombre plus réduit d'échelles. Au moyen d'un traitement statistique qui combine l'échelonnage multidimensionnel et l'analyse typologique hiérarchique, les objectifs sont regroupés en échelles, selon que les participants les considèrent conceptuellement comme plus ou moins rapprochés. Le Tableau 1 résume la procédure suivie pour la détermination des échelles de l'IÉRTC.

La cartographie de concepts est une méthode participative qui demande aux intervenants d'organiser le contenu des échelles de l'instrument. Comme le mentionnent Weiner, Wiley, Huelsman, et Hilgemann (1994), les biais du professionnel en évaluation dans l'interprétation des résultats sont minimisés puisque le produit final est basé exclusivement sur le travail du groupe et les analyses statistiques. En peu de temps, la méthode procure une carte qui fournit une représentation correspondant à celle que se fait l'ensemble du personnel des objectifs visés par les travaux communautaires. Le travail accompli par les intervenants dans la formulation et la classification des objectifs déterminés conjointement avec les jeunes n'est pas sans contribuer à augmenter la pertinence des échelles. La Figure 1 montre la carte conceptuelle obtenue lors du regroupement des objectifs. À titre d'exemple, l'îlot considération positive de soi, situé dans la partie supérieure de la carte, est constitué de la combinaison des objectifs 4 (acquérir une meilleure estime de soi), 25 (se découvrir de nouvelles aptitudes), 45 (adopter une vision et une attitude positives face à son avenir), et 53 (reconnaître ses habiletés et ses forces).

Évaluation critique des échelles par des partenaires de la communauté

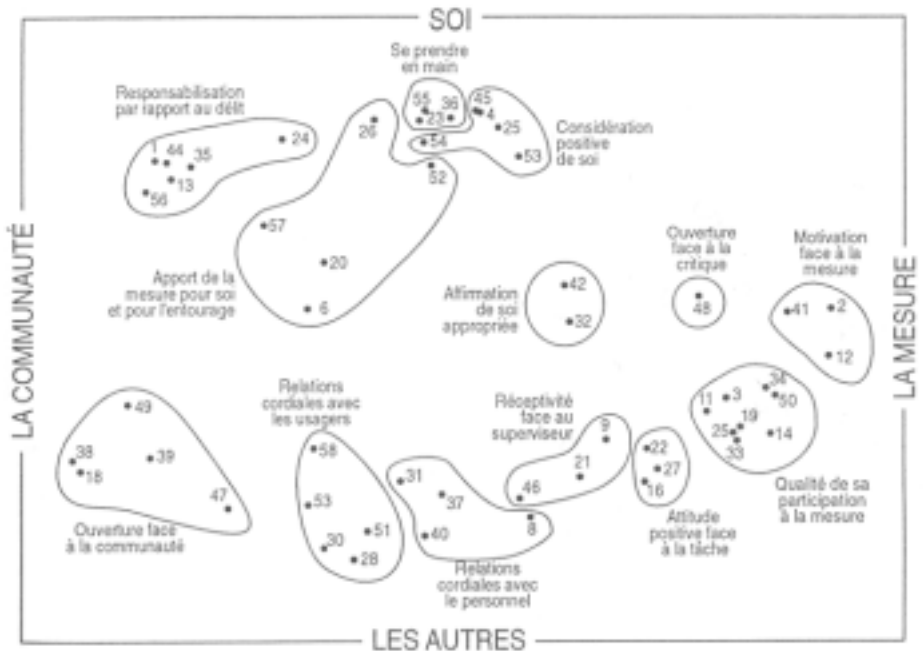
Malgré le caractère systématique des opérations effectuées jusque là pour la constitution des échelles à partir des objectifs, il importe d'assurer leur représentativité préalablement à une utilisation expérimentale de l'ÉERTC. À cet égard, une évaluation critique des échelles est réalisée par des partenaires de la communauté concernés

Tableau 1
Utilisation de la cartographie de concepts pour le développement des échelles de l'ÉERTC

Étapes	Tâches effectuées
A	<ul style="list-style-type: none"> - Impression, sur des fiches indépendantes, de chacun des 59 objectifs des travaux communautaires énoncés dans la liste exhaustive précédemment constituée.
B	<ul style="list-style-type: none"> - Remise à chaque intervenant, au cours d'une réunion, d'une pile de 59 fiches, chacune correspondant à un des objectifs de la liste. - Regroupement, par chaque intervenant individuellement, des énoncés en catégories mutuellement exclusives, selon qu'ils sont, à son avis, conceptuellement reliés ou non.
C	<ul style="list-style-type: none"> - Inscription des résultats de chaque intervenant dans une matrice de similarité, indiquant la présence ou l'absence d'association entre deux objectifs. - Combinaison des matrices de similarité individuelles pour l'obtention d'une matrice pour le groupe. - Saisie des données de la matrice de groupe pour traitement statistique: une analyse d'échelonnement multidimensionnel permet d'extraire deux dimensions orthogonales selon la distance entre les items. - Représentation de chaque énoncé calculé (coordonnée X et Y) sur un graphique présentant une distribution bivariée. - Regroupement des objectifs en échelles au moyen d'une analyse typologique hiérarchique, basée sur l'algorithme de Ward, à partir des valeurs de chaque dimension X et Y.
D	<ul style="list-style-type: none"> - Choix d'un nombre d'échelles et attribution d'une étiquette conceptuelle à chacune de celles-ci, par les professionnels en évaluation. - Vérification de l'homogénéité et de l'exclusivité du contenu des échelles par les professionnels en évaluation et déplacement de six énoncés vers une catégorie voisine.
E	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation aux intervenants du comité avisier d'une solution à 17 échelles. - Modifications apportées par les intervenants du comité à l'organisation des échelles pour en assurer la pertinence. Une solution à 13 échelles fait rapidement consensus. - Modifications effectuées par les intervenants du comité avisier aux étiquettes conceptuelles des échelles, de manière à ce qu'elles correspondent davantage au vocabulaire des utilisateurs de l'ÉERTC.

par le programme de travaux communautaires. Mercier (1990) recommande de considérer la crédibilité des indicateurs pour les différents groupes intéressés à l'évaluation: bailleurs de fonds, administrateurs, intervenants, usagers, et représentants du milieu. Outre l'accord de la plupart des utilisateurs sur les items (Nunnally, 1978), la consultation d'experts contribue à assurer la validité de contenu (Anastasi, 1988). Selon Cronbach (1988), le processus de validation doit comporter une appréciation des croyances et des valeurs des membres de la communauté. Dans le cas de l'IÉRTC, ces propositions font du sens. A l'instar d'autres problèmes sociaux, la délinquance juvénile est un problème collectif qui dépasse largement les organisations et qui touche, en quelque sorte, tous les membres de la communauté (Payette & Guay, 1987). D'ailleurs, pour la planification et le suivi des travaux communautaires, l'organisme interagit avec plusieurs partenaires locaux. Tout cela considéré, 16 de ces derniers sont rejoints et invités à s'exprimer sur l'exhaustivité des 13 échelles de l'IÉRTC. Il s'agit d'intervenants au sein d'autres organismes de justice alternative (5), de délégués à la jeunesse (2),

Figure 1
Carte conceptuelle des objectifs des travaux communautaires



de juges (2), de procureurs de la couronne (1) et de la défense (1), et de superviseurs de travaux communautaires dans les organismes d'accueil (5). Les réponses fournies par les informateurs externes confirment la représentativité du contenu des échelles pour rendre compte des objectifs fixés avec les jeunes au début d'une mesure de travaux communautaires.

Spécification des niveaux d'atteinte des objectifs pour chaque échelle

En s'inspirant de la méthode du développement d'échelles d'atteinte des buts (Cardillo & Smith, 1994; Kiresuk & Garwick, 1975; Kiresuk & Sherman, 1968), le comité aviseur spécifie, pour chacune des échelles, des niveaux d'atteinte de l'objectif. Bien que cette méthode ne soit pas initialement conçue pour apprécier des résultats individuels à partir des objectifs qui seraient communs à l'ensemble des participants au programme, Kiresuk et Garwick (1975) indiquent qu'il peut être utile, pour la tenue des dossiers, de spécifier des problèmes types pouvant être traduits en échelles communes pour tous les clients, comme c'est le cas pour les échelles de l'ÉERTC. La procédure de spécification des niveaux d'atteinte des objectifs, suggérée par Kiresuk et Garwick (1975), propose le développement d'échelles comportant cinq niveaux mutuellement exclusifs, lesquels représentent le continuum des résultats observables par rapport à un but. Ainsi, dans chaque échelle de l'ÉERTC, les niveaux -2 et +2 correspondent respectivement au pire et au meilleur des résultats qui peuvent être obtenus par les jeunes, tandis que le niveau 0 indique la performance la plus susceptible d'être atteinte par la majorité d'entre eux. Le comité aviseur identifie des signes observables permettant de caractériser les différents niveaux de chacune des échelles de l'ÉERTC. Le Tableau 2 donne, en exemple, les niveaux de l'échelle Considération positive de soi de l'ÉERTC.

Expérimentation de l'instrument par les intervenants

Une fois établies les échelles et les modalités d'utilisation de l'instrument, les intervenants de l'organisme expérimentent l'ÉERTC. Sur une période d'un an, 108 expériences de travaux communautaires individuels sont évaluées par les intervenants. A cette fin, ces derniers sont jumelés, et ainsi chaque expérience est appréciée par deux juges indépendants. Cela permet l'obtention d'une mesure d'accord inter-juge qui vérifie de la fidélité de l'instrument. Sur les 108 mesures observées, 82 sont menées à terme et évaluées à toutes les étapes des travaux communautaires: premièrement, à l'arrivée

du jeune, deuxièmement, lors de la fixation des objectifs avec le jeune, et troisièmement, à la sortie. Les mesures de prétest et de post-test visent à vérifier la sensibilité des échelles.

Contrairement au projet initial, la disponibilité restreinte des jeunes et des superviseurs de travaux communautaires dans les organismes d'accueil oblige à abandonner la vérification du degré d'accord de ces personnes avec l'évaluation effectuée par les intervenants. Toutefois, une fois expérimenté et validé, l'ÉERTC est destiné à être utilisé par l'intervenant pour déterminer, avec le jeune, des objectifs et pour évaluer leur atteinte conjointement avec ce dernier et son superviseur.

Analyse des items

Les professionnels de l'évaluation ont la responsabilité de développer des critères de fiabilité et de validité (Claux & Lemay, 1992). Ils effectuent l'analyse des items qui permet d'apprécier la pertinence et la sensibilité des échelles et de leurs niveaux respectifs, ainsi que la fidélité inter-juge de l'instrument. La valeur psychométrique de l'ÉERTC est confirmée par l'analyse des items. Des améliorations mineures sont toutefois apportées à deux échelles de l'instrument par le comité aviseur.

Tableau 2
Niveaux de l'échelle Considération positive de soi de l'ÉERTC

Niveaux	Description des niveaux
+ 2	<ul style="list-style-type: none"> - reconnaît ses habiletés, ses forces et ses limites; - se découvre de nouvelles aptitudes; - se découvre de nouveaux champs d'intérêts; - adopte une vision et une attitude positives face à son avenir; - acquiert une meilleure estime de soi.
+ 1	<ul style="list-style-type: none"> - reconnaît ses habiletés, ses forces et ses limites; - se découvre de nouvelles aptitudes; - se découvre de nouveaux champs d'intérêts.
0	<ul style="list-style-type: none"> - reconnaît ses habiletés et ses forces.
- 1	<ul style="list-style-type: none"> - reconnaît difficilement ses habiletés et ses forces.
- 2	<ul style="list-style-type: none"> - ne reconnaît pas ses habiletés et ses forces.
NA	<ul style="list-style-type: none"> - objectif non pertinent dans la situation particulière du jeune.

Analyse des résultats en référence aux données sociodémographiques

Les professionnels de l'évaluation, par le biais d'analyses statistiques, mettent en relation les résultats obtenus par les jeunes avec qui une première version de l'ÉERTC est expérimentée et un ensemble de données sociodémographiques recueillies par les intervenants à leur sujet. Les résultats des analyses statistiques sont présentés lors d'une rencontre du comité aviseur et interprétés avec le personnel. En prenant part au processus d'interprétation, de synthèse et de vérification des conclusions (Green et al., 1995), les intervenants deviennent des acteurs actifs et indispensables dans l'élaboration d'un savoir à partir de la pratique (Groulx, 1994).

Par ailleurs, les intervenants envisagent la possibilité d'utiliser l'ÉERTC à l'intérieur d'un mécanisme continu de collecte de données, lequel est en voie d'informatisation.

Diffusion des résultats

Les partenaires du milieu universitaire remettent à l'organisme un rapport résumant la démarche suivie et les résultats obtenus. Préoccupés de maintenir un lien avec la communauté scientifique (Claux & Lemay, 1992), ils assurent de plus la diffusion des résultats auprès de celle-ci. L'organisme est, pour sa part, responsable de la promotion de l'instrument et de la communication des résultats auprès des groupes et des partenaires intéressés par les mesures de travaux communautaires qui s'adressent aux jeunes contrevenants.

L'INTÉRÊT D'UNE DÉMARCHE EN PARTENARIAT

Une collaboration entre le milieu communautaire et le milieu universitaire pour la réalisation d'un projet aussi technique que celui de la construction d'un instrument d'évaluation comporte des avantages. L'expérience relatée ici permet de les mettre en relief, vraisemblablement parce qu'on y retrouve les conditions de réussite d'une démarche en partenariat qui sont évoquées au début de l'article. Sur ce plan, tous les partenaires manifestent un intérêt et une disponibilité face au projet de construction de l'ÉERTC et s'y engagent sur une base volontaire. Bien qu'ils soient professionnellement rattachés à des milieux différents, ils partagent des valeurs démocratiques qui favorisent la bonne marche du processus lorsqu'il s'agit de s'entendre sur le but poursuivi, les étapes de réalisation, la contribution de chacun et les modalités de participation. Enfin, une atti-

tude de respect et de confiance entre les partenaires favorise la mise à contribution des compétences respectives de chacun. La synergie qui s'installe permet non seulement d'obtenir un produit de qualité, mais aussi constitue une source d'apprentissage et d'enrichissement mutuelle tant pour les partenaires du milieu communautaire que pour ceux du milieu universitaire. Dans les lignes qui suivent, il est question de ces avantages.

La démarche permet de produire un instrument de qualité que les participants s'approprient

En proposant des techniques pour favoriser la participation de l'organisme tout en maintenant une rigueur méthodologique, le psychologue communautaire permet qu'un important travail d'articulation et de mise en forme des échelles de l'instrument soit effectué par le personnel, qui ainsi met à profit son expérience professionnelle. Il en résulte un instrument dont les échelles et leurs niveaux non seulement correspondent à l'application du programme à évaluer, mais aussi sont formulés dans un langage et dans un format qui convient aux principaux utilisateurs de l'instrument que sont les intervenants. Ayant participé étroitement à la construction de l'IÉRTC, ceux-ci s'approprient l'instrument. S'ils ont le sentiment qu'il est leur propriété, les participants sont plus satisfaits de leur travail (Moore, 1986).

Dans le processus de construction d'un instrument en partenariat, il est souhaitable que le psychologue communautaire acquiert une connaissance non seulement de l'organisme et du programme à évaluer, mais aussi vérifie auprès des intervenants l'existence d'autres groupes susceptibles d'y collaborer. La somme des points de vue considérés permet de s'assurer que des éléments importants du programme n'ont pas été oubliés. Bien qu'ici des partenaires locaux soient invités à poser un regard critique sur les échelles de l'IÉRTC, il n'en demeure pas moins qu'une participation future plus importante d'autres collaborateurs peut accroître la pertinence, l'utilité et les retombées de la démarche. Ainsi, la participation des représentants d'autres organismes similaires à l'organisme promoteur du projet peut être sollicitée ultérieurement pour une expérimentation plus étendue de l'instrument, notamment par le biais des associations qui les regroupent et les représentent. Le processus de construction de l'IÉRTC en partenariat a permis de créer un instrument valide, démontrant une bonne qualité psychométrique, et utile pour l'organisme. Son expérimentation éventuelle par d'autres organismes

de justice alternative rend possible l'établissement de normes à partir d'un échantillon plus vaste.

La démarche contribue à enrichir le milieu de la pratique

Les avantages pour le milieu de la pratique d'un partenariat avec le milieu universitaire dans la réalisation d'un projet conjoint sont clairement identifiés dans les écrits sur la recherche-action et la recherche participative. Ainsi, l'engagement du personnel dans un processus de recherche contribue à l'analyse et au développement de la pratique professionnelle (Dolbec & Savoie-Zajc, 1994; Mayer, 1992) en lui permettant de parvenir à un savoir critique sur la situation examinée (Deslauriers & Kérisit, 1994). La recherche collaborative contribue, à moyen terme, au perfectionnement des intervenants (Pallascio, 1994). Elle permet à la pratique de valider ses connaissances, de clarifier les présupposés inscrits dans l'action, et de connaître l'impact de ses interventions (Groulx, 1994). Ici, tout le travail de structuration des échelles de l'instrument apporte aux intervenants une vision plus articulée des objectifs qu'ils poursuivent. De plus, les informations sur les résultats du programme, découlant de l'expérimentation de l'ÉERTC, permettent aux praticiens de prendre un certain recul face à leurs actions et, à cette fin, ils ont une large part dans l'interprétation des résultats. Enfin, l'organisme possède maintenant un instrument lui permettant de suivre chaque jeune avec la participation de celui-ci et de son superviseur et, de plus, d'évaluer les résultats du programme de travaux communautaires pour l'ensemble. Il s'agit là d'un mode d'évaluation de programme moins menaçant et plus mobilisant que les jugements formulés par un évaluateur externe, puisque le personnel est impliqué dans toutes les étapes du processus. De plus, dans ces conditions, selon Green et al. (1995), les résultats sont plus susceptibles d'être utilisés par et pour les intervenants. La pertinence et l'utilité des résultats, pour et dans la pratique, est une condition de réussite de la recherche en partenariat révélée par plusieurs études américaines (Clément et al., 1995).

La démarche constitue un enrichissement pour le milieu universitaire

Les avantages d'une démarche en partenariat sont plus explicités, dans les écrits spécialisés, pour le milieu de la pratique que pour celui de la recherche et de l'enseignement. Néanmoins, il s'en trouve aussi pour le milieu universitaire qui y voit l'opportunité de s'enraciner dans la communauté locale et ainsi de développer, avec elle, un sa-

voir pertinent et utile puisqu'en lien avec ses préoccupations et ses efforts de solution. Dans le domaine de la psychologie communautaire, notamment, des projets en partenariat sont l'occasion pour les universitaires d'enrichir leur connaissance des organismes. Dans cette discipline, il est incontournable, tant pour la pratique que pour l'enseignement de cette dernière, d'entrer en contact avec la communauté et de la connaître. Outre de permettre la formation d'étudiants aux étapes de réalisation d'un instrument, la démarche rapportée ici exemplifie le travail conjoint avec la communauté, dans le cadre d'un cours d'intervention en psychologie communautaire. De plus, ce type de projet fournit des opportunités de stage pour les étudiants qui peuvent y approfondir une connaissance des organismes, de leur mission, et de leur fonctionnement, et y expérimenter des méthodes de recherche en partenariat avec eux. Enfin, le milieu communautaire est souvent novateur dans les réponses qu'il propose face aux problèmes sociaux et, à cet égard, la réalisation de projets conjoints, il contribue à l'enrichissement de l'enseignement universitaire. L'enseignement offert trouve dès lors un dynamisme puisqu'il s'appuie non seulement sur l'évolution des cadres conceptuels reliés à l'intervention mais aussi sur celle des pratiques courantes.

CONCLUSION

En conclusion, à l'intérieur de la démarche de construction de l'IÉRTC, le psychologue communautaire soutient les intervenants de manière à ce qu'ils développent une connaissance articulée des objectifs et des résultats d'un aspect de leur pratique en se dotant d'un instrument valide pour son évaluation. À leur tour, les intervenants assurent, par leur expérience du terrain, la pertinence et l'utilité de la démarche et du produit réalisé tout en offrant au milieu universitaire la possibilité d'enrichir sa pratique. Selon Clément et al. (1995), dans la recherche en partenariat, la difficulté principale provient des deux mondes auxquels appartiennent les partenaires, et le défi consiste à créer un pont entre deux mondes. À cet égard, un tel projet contribue à renouveler la perception qu'a le milieu communautaire de la contribution de l'université à la collectivité. De plus, il constitue une opportunité pour le milieu universitaire de dispenser un enseignement de la pratique de la psychologie communautaire en lien avec la communauté. Ainsi, dans la mesure où les partenaires réalisent qu'une participation à des projets conjoints représente un apport intéressant, tant pour l'univers de la pratique que pour celui de l'enseignement et de la recherche, de telles coopérations, basées sur des rapports de réciprocité, ne peuvent que s'accroître.

RÉFÉRENCES

- Anastasi, A. (1988). *Psychological testing* (6e éd.). New York: Macmillan.
- Cardillo, J.E., & Smith, A. (1994). Psychometric issues. Dans T.J. Kiresuk, A. Smith, & J.E. Cardillo (Eds.), *Goal attainment scaling: Application, theory and measurement* (pp. 173–212). Hillsdale: Lawrence Erlbaum Associates.
- Caron, A. (1993). Les exigences éthiques d'une recherche en partenariat. *Revue de l'Association pour la Recherche Qualitative*, 9, 68–75.
- Claux, R., & Lemay, P. (1992). La recherche-action: Fondements, pratique et formation: L'actualité de Kurt Lewin. *Revue de l'Association pour la Recherche Qualitative*, 7, 53–66.
- Clément, M., Ouellette, F., Coulombe, F., Côté, C., & Bélanger, L. (1995). Le partenariat de recherche: Éléments de définition et ancrage dans quelques études de cas. *Service Social*, 44, 147–163.
- Cronbach, L.J. (1988). Five perspectives on validity argument. Dans H. Wainer & H.I. Braun (Eds.), *Test validity* (pp. 3–17). Hillsdale: Lawrence Erlbaum Associates.
- Deslauriers, J.P., & Kérésit, M. (1994). Les limites du connaître. Dans Jacques Chevrier (Ed.), *La recherche en éducation comme source de changement* (pp. 65–85). Montréal: Les Éditions Logiques.
- Dagenais, C., & Bouchard, C. (1995a). Concept mapping in the context of modelization of intervention with families in crisis. Dans J.J. Hox, B.F. van der Meulen, J.M. Janssens, J.J.F. ter Laak, & L.W.C. Tavecchio (Eds.), *Advances in family research* (pp. 217–228). Amsterdam: Thesis Publishers Amsterdam.
- Dagenais, C., & Bouchard, C. (1995b). La cartographie de concepts dans le contexte de la modélisation des interventions auprès de familles en crise. *Les Cahiers d'Analyse du GRAVE*, 2, 1–22.
- Dolbec, A., & Savoie-Zajc, L. (1994). La recherche-action: Un processus générateur de changements planifiés. Dans Jacques Chevrier (Ed.), *La recherche en éducation comme source de changement* (pp. 201–218). Montréal: Les Éditions Logiques.

- Gauthier, B. (1993). La recherche-action. Dans J. Chevrier (Ed.), *Recherche sociale: De la problématique à la collecte des données* (pp. 517–534). Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Goyette, G., & Lessard-Hébert, M. (1987). *La recherche-action, ses fonctions, ses fondements et son instrumentation*. Sillery: Presses de l'Université du Québec.
- Green, L.W., George, M.A., Daniel, M., Frankish, C.J., Herbert, C.J., Bowie, W.R., & O'Neil, M. (1995). *Recherche participative et promotion de la santé: Bilan et recommandations pour le développement de la recherche participative et promotion de la santé au Canada*. Colombie Britannique: Société Royale du Canada.
- Groulx, L.H. (1994). Liens entre recherche et pratique: Les thèses en présence. *Nouvelles Pratiques Sociales*, 7, 35–50.
- Kiresuk, T., & Garwick, G. (1975). *Basic goal attainment scaling procedures*. Minneapolis: Minnesota Program Evaluation Project.
- Kiresuk, T.J., & Sherman, R.E. (1968). Goal attainment scaling: A general method for evaluating comprehensive community health programs. *Community Mental Health Journal*, 4, 433–453.
- Lajoie, J., & Leblanc, M. (1990). Débat autour des mesures pour les jeunes délinquants. *Criminologie*, 23, 107–123.
- Lavoie, L., Marquis, D., & Laurin, P. (1996). *La recherche-action: Théorie et pratique: Manuel d'autoformation*. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Mayer, R. (1992). Kurt Lewin et la recherche-action au Québec. *Revue de l'Association pour la Recherche Qualitative*, 7, 67–82.
- Mercier, C. (1990). L'évaluation de programmes d'intervention en milieu naturel. *Revue canadienne d'évaluation de programme*, 5, 1–16.
- Moore, C.M. (1986). *Group techniques for idea building*. Newbury Park: Sage.
- Nunnally, J.C. (1978). *Psychometric theory*. New York: McGraw-Hill.

- Pallascio, R. (1994). Le partenariat dans les écoles-recherche. Dans J. Chevrier (Ed.), *La recherche en éducation comme source de changement* (pp. 191–200). Montréal: Les Éditions Logiques.
- Payette, M., & Guay, J. (1987). Tour d'horizon des types d'intervention. Dans J. Guay (Ed.), *Manuel québécois de psychologie communautaire* (pp. 65–85). Chicoutimi: Gaétan Morin.
- Trochim, W.M.K. (1989). An introduction to concept mapping for planning and evaluation. *Evaluation and Program Planning*, 12, 1–16.
- Vaillancourt, Y. (1993). Trois thèses concernant le renouvellement des pratiques sociales dans le secteur public. *Nouvelles Pratiques Sociales*, 6, 1–14.
- Weiner, R., Wiley D., Huelsman, T., & Hilgemann, A. (1994). Needs assessment: Combining qualitative interviews and concept mapping methodology. *Evaluation Review*, 18, 227–240.